

MAJ : JUILLET 2025

Le versement programmé n'est accessible qu'aux personnes déjà associées de la SCPI.

ÉTAPE 1

IDENTITÉ

VOUS ÊTES UN PARTICULIER

SOUSCRIPTEUR

M. ☐ Mme ☐

N° d'associé

CO-SOUSCRIPTEUR (le cas échéant)

M. ☐ Mme ☐

Nom

Prénom

Date de naissance

Ville de naissance

Pays de naissance

Nom

Prénom

Date de naissance

Ville de naissance

Pays de naissance

OU

VOUS ÊTES UNE SOCIÉTÉ

À PROPOS DE LA SOCIÉTÉ

Forme juridique

Dénomination sociale

N° SIREN

N° d'associé

REPRÉSENTANT HABILITÉ

M. ☐ Mme ☐

Nom

Prénom

Date de naissance

Ville de naissance

Pays de naissance

ÉTAPE 2

VERSEMENT PROGRAMMÉ

☐ MISE EN PLACE ou ☐ MODIFICATION

Prix de la part : 224€

☐ PLEINE PROPRIÉTÉ ou ☐ DÉMEMBREMENT sur ans

NOMBRE DE PARTS ENTIÈRES

☐ nue-propriété : %

En toutes lettres En chiffres parts

Le montant du prélèvement pourrait augmenter ou diminuer en fonction de l'évolution du prix de la part

FRÉQUENCE

☐ Mensuelle

Prélèvement le 15 de chaque mois

☐ Trimestrielle

Prélèvement le 15 du mois d'enregistrement puis tous les 3 mois.

RÈGLEMENT

☐ Prélèvement (remplir ci-dessous)

Titulaire du compte

IBAN

BIC

Domiciliation bancaire

Créancier:
Kyaneos Asset Management
Immeuble Grand Angle
1578 Avenue de la 2^{ème} DB
30133 Les Angles
ICS : FR94ZZZ893531

Pour garantir l'enregistrement sur le mois en cours, les dossiers seront acceptés jusqu'au 10 du mois, au-delà la Société de Gestion fera au mieux sans garantie.

Le compte bancaire (compte courant uniquement) doit être ouvert au nom de l'Associé(e) dans un établissement financier domicilié en France ou dans l'Union Européenne (zone SEPA). En signant le présent mandat, j'autorise la société de gestion Kyaneos Asset Management à envoyer des instructions à ma banque pour débiter mon compte aux coordonnées bancaires ci-dessus du montant du au titre de ma souscription. S'agissant d'un mandat de prélèvement récurrent, ces instructions restent valables jusqu'à son annulation par simple demande à Kyaneos Asset Management.

ÉTAPE 3

JUSTIFICATIFS

POUR LES PARTICULIERS

- ☐ Passeport ou carte nationale d'identité **à jour**
- ☐ Justificatif de domicile **de moins de 3 mois**
- ☐ Relevé d'Identité Bancaire **format IBAN**
- ☐ Justificatif d'origine des fonds (**si > 100 000€ sur une année glissante**)
- ☐ **Questionnaire client** (si le dernier a été signé il y a plus d'un an)

POUR LES SOCIÉTÉS

- ☐ Passeport ou carte nationale d'identité **à jour** du ou des représentants légaux
- ☐ KBIS **de moins de 3 mois + RIB** format IBAN
- ☐ Statuts **à jour**
- ☐ **Compte de résultat et bilan** du dernier exercice
- ☐ Justificatif d'origine des fonds (**si > 100 000€ sur une année glissante**)
- ☐ Formulaire **DBE-SI** (bénéficiaires effectifs) / RBE
- ☐ Passeport ou CNI **à jour** du/des bénéficiaire(s) effectif(s)
- ☐ **Questionnaire client** (si le dernier a été signé il y a plus d'un an)

ÉTAPE 4

SIGNATURE

J'atteste, nous attestons, que la proposition de souscrire à des parts de SCPI Kyaneos Pierre faite par mon, notre conseiller était appuyée sur les éléments suivants dont j'ai, nous avons, pris connaissance :

- Documentation juridique : Statuts, note d'information, Document d'information clés (DIC)
- Documentation commerciale : Rapport annuel, Bulletin Trimestriel, Conditions générales en dernière page de ce document

Je confirme / Nous confirmons que je n'ai/nous n'avons pas été démarché(s) par mon/notre conseiller : la proposition de souscrire à des parts de SCPI Kyaneos Pierre ne s'est faite ni à mon domicile, ni à mon lieu de travail, ni en tout autre lieu non destiné à la commercialisation de produits instruments et services financiers.

Je confirme / Nous confirmons ne pas être US Person.

Je confirme / Nous confirmons ne pas être une personne politiquement exposée ou étroitement associée à une telle personne selon les articles R.561-I8 II et III du CMF.

AVERTISSEMENT : Les SCPI n'offrent ni garantie de capital, ni garantie de rendement. Les performances passées ne préjugent pas des performances à venir. La société de gestion ne garantit pas la revente des parts. La durée recommandée de conservation des parts est de 10 ans et la liquidité du placement est limitée durant toute la durée de vie de la SCPI. Avant tout investissement ou réinvestissement, vous devez vérifier qu'il est adapté à votre situation patrimoniale, votre appétence au risque, et votre profil d'investisseur.

Fait à : _____ **SOUSCRIPTEUR**

Le : _____

Fait à : _____ **CO-SOUSCRIPTEUR**

Le : _____



Signature manuscrite ou signature électronique certifiée par un tiers de confiance (Yousign, Universign, Docusign...). Les autres types de signatures (signature via Adobe par exemple) seront **refusés**. Les dossiers non datés/sans lieu/sans signatures seront également **refusés** : le présent document sera à compléter et à envoyer de nouveau.

CONDITIONS GÉNÉRALES

OBJET SOCIAL

Acquisition et gestion d'un patrimoine immobilier locatif.

DATE DE CRÉATION

23 avril 2018

DATE D'OUVERTURE DES SOUSCRIPTIONS AU PUBLIC

Le 18 juin 2018

DURÉE

La durée de la société est fixée à 99 années à compter du jour de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

CAPITAL SOCIAL MAXIMUM :

500 000 000€

PRIX DE SOUSCRIPTION (à compter du 01/07/2025)

pour une part :

Nominal :

224€

Prime d'émission :

160 €

dont commission de souscription due :

64€

24,64€

COMMISSION DE SOUSCRIPTION

La SCPI règle à la Société de Gestion une commission de souscription de 11% TTI. Cette commission est destinée à amortir notamment :

- les frais de collecte à hauteur de 8 % TTI (la commission est exonérée de TVA conformément à l'article 261 C-I°-e du Code général des impôts).
- les frais de recherche et d'investissement à hauteur de

3% TTI (commission exonérée en vertu de l'article 135, paragraphe I, sous g de la directive 2006/112/CE du Conseil du 28 novembre 2006)

Une partie de la commission de souscription de 11% TTI pourrait être reversée par la société de gestion au Conseiller / Commercialisateur. Pour connaître le niveau de sa rémunération, merci de vous rapprocher de votre Conseiller / Commercialisateur.

JOUISSANCE DES PARTS

Les parts souscrites sur un mois N portent jouissance au **premier jour du 6^e mois** suivant la souscription.

FISCALITÉ

Personnes physiques : La SCPI KYANEOS PIERRE bénéficie du régime fiscal prévu par l'article 239 septies du Code Général des Impôts imposant le revenu entre les mains de chaque associé. **L'associé n'est pas imposé sur le dividende qu'il perçoit mais sur la fraction (calculée au prorata de ses droits et compte tenu de la date de mise en jouissance de ses parts) du revenu net de la Société.**

Personne morales : La quote-part des résultats sociaux qui revient aux associés personnes morales soumis à l'impôt sur les Sociétés, est déterminée d'après les règles fixées par les articles 38 et 39 du Code Général des Impôts concernant les bénéfices industriels et commerciaux.

La fiscalité est propre à chaque investisseur et requiert une analyse personnalisée.

DURÉE DU MANDAT

Illimité et révocable à tout instant sans délai et sans frais.

VERSEMENTS PROGRAMMÉS

Les versements programmés à fréquence régulière (mensuelle, trimestrielle) s'effectuent par prélèvement sur le compte bancaire du souscripteur sous réserve de la transmission préalable à la Société de Gestion Kyaneos Asset Management du formulaire accompagné des justificatifs demandés.

La demande doit être reçue avant le 10 du mois en cours pour un premier prélèvement le 15 du mois de la réception du dossier. À défaut, le premier prélèvement sera opéré le 15 du mois suivant. Le nombre de parts et la fréquence de versement peuvent être modifiés ou mes prélèvements suspendus, à tout instant et sans frais, en adressant une demande à Kyaneos Asset Management par lettre recommandée avec accusé de réception (LRAR) ou par mail à contact@kyaneos.com.

NOMBRE DE PARTS MINIMUM

1 part entière.

CONDITIONS D'ADHÉSION

L'associé doit au préalable détenir à minima dix (10) parts sociales de la SCPI Kyaneos Pierre en pleine propriété ou en démembrement temporaire (nue-propriété).

SOUSCRIPTION DE PARTS

Chaque prélèvement se traduit par une souscription de parts entières, au nom du souscripteur, de Kyaneos Pierre en pleine propriété ou en démembrement temporaire (nue-propriété), selon les conditions de souscription de la part et les clés de répartition en vigueur au jour du prélèvement. Toute modification de la valorisation du prix de part ou des clés de démembrement entraînera une modification du montant du prélèvement.

IMPAYÉS

Dans l'hypothèse où, pour quelque raison que ce soit, le prélèvement ne peut être effectué en tout ou partie, à l'une quelconque des échéances prévues (compte non suffisamment approvisionné, compte fermé, etc.), la SCPI ne procédera pas à la création de parts ou de fractions de parts correspondant au versement qui sera alors qualifié d'« Impayé ». Tout Impayé entraînera la suspension du présent mandat de prélèvement et, en conséquence, des versements programmés. S'il souhaite mettre en place à nouveau des versements volontaires programmés, le souscripteur devra alors le signifier en adressant sa demande à la Société de Gestion.

TRAITEMENT PAR DÉFAUT

En cas d'erreur ou d'omission sur le mandat de prélèvement, la Société de gestion informe le souscripteur. L'investissement est alors suspendu jusqu'à réception des nouvelles instructions ou compléments nécessaires de la part du souscripteur.

MOYEN DE TRANSMISSION DES DOSSIERS

Les souscriptions en version papier sont à envoyer au siège de la Société de Gestion : Kyaneos AM.

Il est vivement conseillé de faire parvenir son dossier avec un courrier suivi ou un recommandé.

Les souscriptions au format électronique (Universign, Docusign...) sont à transmettre par email, à l'adresse suivante : souscriptions@kyaneosam.com

COMMENT S'INFORMER?

L'ensemble de la documentation de la SCPI est disponible sur : kyaneosam.com et au siège de la Société.

Nous sommes disponibles via contact@kyaneosam.com ou au 04 86 34 80 73 pour toute demande d'informations ou de documents.

Votre conseiller habituel peut également vous informer et recevoir vos demandes.

Vos informations personnelles nous aident à mieux vous connaître. Nous les conservons durant la période de détention des parts. Après sortie du produit, elles sont conservées pendant le délai de prescription. Vous gardez bien sûr tout loisir d'y accéder, de demander leur modification, rectification, portabilité ou effacement et de vous opposer à leur utilisation. Vous pouvez également prendre contact avec le responsable des données personnelles pour toute information ou contestation (loi «Informatique & Libertés») relative aux données vous concernant en adressant un courriel à l'adresse contact@kyaneosAM.com, ou en adressant un courrier auprès de : Kyaneos Asset Management, Immeuble Grand Angle - 1578 Avenue de la 2^e Division Blindée - 30133 Les Angles.

KYANEOS ASSET MANAGEMENT

Immeuble Grand Angle

1578 Avenue de la 2^e Division Blindée

30133 Les Angles

Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF sous le numéro GP-I8000002 du 26/02/2018

SAS au capital de 276 500 € - RCS Nîmes n° 834 610 313

KYANEOSAM.COM

RÉSERVÉ AU CONSEILLER

Société

Nom

Email

Téléphone